Investment Canada

1986-87 Estimates

Part III

Expenditure Plan

86-02150/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1986

Available in Canada through

Authorized Bookstore Agents
and other bookstores

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1987-III-62
ISBN 0-660-53164-X

Canada: $3.00
Other countries: $3.60

Price subject to change without notice.

1986-87 Estimates

Part III

Investment Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This Plan is divided into three sections. Section I presents an overview of the Investment Canada Program including a description, information on its background, objectives and a planning perspective. Section II presents information on the former Foreign Investment Review Agency Program (FIRA) which includes a general description and background as well as past performance information. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

In order to ensure continuity with the other Estimates documents, extacts from Part II of the Estimates for the Investment Canada Program are provided in Section I. Included in Section II is an extract from Volume II of the Public Accounts. It is provided as an aid in assessing the financial performance of FIRA over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Section I
Investment Canada

A. Extracts from Part II of the Estimates 4
B. Highlights for 1986-87 5
C. Financial Summary 5
D. Background
    1. Introduction 6
    2. Legal Mandate 7
    3. Program Objective 7
    4. Program Organization for Delivery 7
E. Planning Perspective and Performance Information
    1. Environment 10
    2. Initiatives and Performance Information 10

Section II
Summary of Foreign Investment Review Agency Operations

A. Extract from Volume II of the Public Accounts 12
B. Highlights 13
C. Review of Financial Performance 13
D. Program Description 14
E. Program Effectiveness and Performance Information 15

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object
    1. Expenditures by Object 19
    2. Personnel Expenditures 20
B. Cost Analysis 21

Section I
Investment Canada

A. Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

Authority is requested in these Estimates to spend $8,622,000 in support of Investment Canada in 1986-87. The remaining expenditures, estimated at $781,000 for contributions to employee benefit plans will be made under existing statutory authority.

Financial Requirements by Authority

Vote (thousands of dollars)	1986-87 Main Estimates	1985-86 Main Estimates
Investment Canada		
55 Program expenditures	8,622	6,421
(S) Contributions to employee benefit plans	781	763
Total Program	9,403	7,184

Votes - Wording and Amounts

Vote No.	Department or agency (dollars)	1986-87 Main Estimates
	Investment Canada	
55	Investment Canada - Program expenditures	8,622,445

Program by Activities

(thousands of dollars)	1986-87 Main Estimates				1985-86 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary Operating	Capital	Total	
Investment Development	127	9,379	24	9,403	7,184
1985-86 Authorized person-years	136				

B. Highlights for 1986-87

The enactment of the Investment Canada Act (the Act) on June 30, 1985 marked an important first step in meeting the investment challenge. It signalled clearly that the investment climate in Canada had changed. The purpose of the Act is to encourage investment in Canada, by Canadians and non-Canadians, that contributes to economic growth and employment opportunities and to review important investments by non-Canadians to ensure net benefit to Canada.

Under the Act, the Government's regulatory function is limited in scope. For those investments subject to review, the Act ensures that the review process will be speedy and efficient.

More importantly, the Act's positive mandate to encourage new investment, and the establishment of a new agency, Investment Canada, (together with government offices at home and abroad) provide the means for the federal government to better organize itself to help to carry out the essential tasks relating to investment.

C. Financial Summary

Figure 1: Financial Summary ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Change
Investment Development	9,403	10,071	(668)
Person-years	127	136	(9)

Explanation of Change: The decrease of $668,000 or 6.6% in financial resources requested for 1986-87 is made up of the following major items:

	$000	PY
• an increase in salary costs as provided by Treasury Board	354	-
• a reduction in person-years and associated salary costs	(212)	(9)
• a decrease in operating costs due to a reduction in domestic advertising and in the funding for start-up costs for program implementation	(809)	-
• a reduction in capital as per the general restraint program	(1)	-

Explanation of Forecast: The difference of $2,887,000 or 40.2% between the 1985-86 forecast figures and the 1985-86 Main Estimates result from Supplementary Estimates for the program commencement of Investment Canada (See Extracts from Part II of the Estimates on Page 4.)

D. Background

1. Introduction

The Foreign Investment Review Act was repealed on June 30, 1985 and the Investment Canada Act came into force. It was enacted by Parliament to encourage investment in Canada by Canadians and non-Canadians that contributes to economic growth and employment opportunities. It also provides for the review of significant investments in Canada by non-Canadians in order to ensure net benefit to Canada. To encourage investment development in Canada, efforts undertaken by the Agency, as the federal focal point for the Investment Canada program, will focus on the following:

- encouraging the innovation and use of more technology to make existing industries more competitive;
- heightening the level of entrepreneurship to stimulate new ideas and businesses;
- encouraging and facilitating the development of strategic alliances and cooperative relationships with the result of getting the private and public sector working together and of stimulating productive relationships between firms within Canada and abroad;
- promoting global competitiveness and thinking;
- increasing the awareness among Canadians of the importance of new investment; and
- encouraging business expansion and retention in Canada.

The federal efforts in investment development require close co-ordination among three organizations--Investment Canada, the Department of Regional Industrial Expansion and the Department of External Affairs--and a clear definition of their respective roles. Investment Canada has an overall federal co-ordinating role and is responsible for policy and research in relation to investment development. Additionally, Investment Canada serves as a federal focal point for services to facilitate investments and complements the activities of the others through the preparation and co-ordination of promotional material and advertising. It is also responsible for the regulatory requirements of the Investment Canada Act. The Department of External Affairs, with its extensive representation abroad, has responsibility for international investment promotion activities; the Department of Regional Industrial Expansion, with its network of regional offices, has responsibility for sectoral and regional investment activities in Canada and abroad and for specialized policy and research targetted at specific regions.

The effective operational co-ordination of federal investment promotion activities is ensured by means of a committee chaired by the President of Investment Canada and consisting of deputy ministers from the Departments of Regional Industrial Expansion and External Affairs with senior-level representation from the Departments of Finance and Employment and Immigration.

2. Legal Mandate

Section 6 of the Investment Canada Act provides for the establishment of an Agency, Investment Canada, to advise and assist the Minister responsible for the administration of the Act. The responsible Minister is the Minister of Regional Industrial Expansion. Investment Canada's role is one of active promotion of new investment by Canadians and non-Canadians while assisting the Minister in ensuring that significant investments by non-Canadians are beneficial to Canada. Investment Canada has an overall federal co-ordination role with respect to investment in Canada and is also responsible for policy and research in relation to investment development. The Agency is intended to serve as a federal focal point for services to facilitate investment and is to complement the activities of other departments through a lead role in the preparation and coordination of promotional material and advertising. It is also responsible for the regulatory requirements of the Investment Canada Act.

3. Program Objective

To contribute to Canada's economic growth by being a catalyst and the focal point for public and private efforts to foster increased investment which benefits Canada.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The current Investment Canada Program consists of one Activity, which is broken down into sub-activities: encouraging and promoting investment in Canada including policy development and research; determining the reviewability of investments, assessing proposals and monitoring conformance; and administration.

Figure 2: Activity Structure

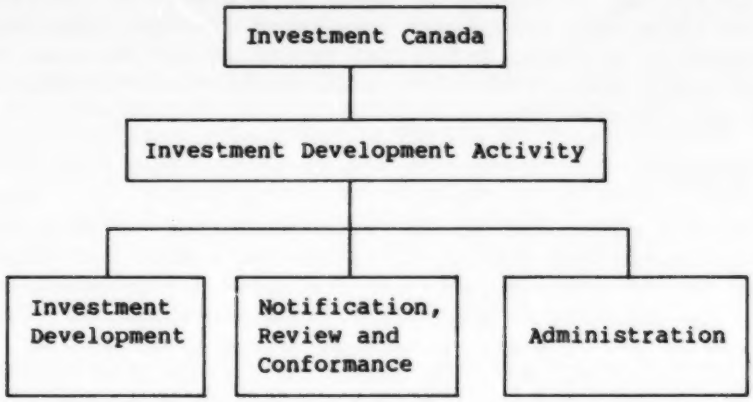

Organization Structure: Investment Canada is located entirely in Ottawa. It is headed by a chief executive officer (President) who is appointed by the Governor in Council and is responsible to the Minister for the work of the Agency. The Agency has five operational units: the Investment Development Division, the Investment Review Division, the Investment Policy and Research Division, the Corporate Secretary Division, and the Corporate Services Division.

The Investment Development Division is responsible for promoting and facilitating investment in Canada; developing general and targetted promotional strategies and activity plans both domestically and internationally; acting as a focal point for federal/provincial and private sector efforts to promote investment; creating an awareness of Canada's new investment climate and of the services available to investors from Investment Canada and federal trade offices at home and abroad; and providing information, guidance and assistance to potential investors in their efforts to invest in Canada.

The Investment Review Division is responsible for identifying potentially reviewable transactions; reviewing and assessing investment proposals to determine net benefit to Canada; and ensuring that formal plans and undertakings given by investors are carried out.

The Corporate Secretary is responsible for receiving all notices and applications to ensure conformity with the Act and Regulations, preparing Ministerial opinions and responding to enquiries relating to the interpretation and application of the Act.

The Investment Research and Policy Division is responsible for contributing to the formulation of policy options and advising on the impact of policies and programs on Canada's investment position and its objectives to support the federal effort to encourage and facilitate investment that contributes to economic growth and job creation. The Division identifies and responds to the Agency's needs

for strategic analysis and intelligence with respect to Investment Review and Investment Development activities. Also, the Division has responsibility for developing and enhancing communication channels and liaison required for effective exchange of strategic, commercial or economic information and intelligence - whether internal to the Agency, interdepartmentally, or with the provinces and the private sector - on matters relating to investment.

The Corporate Services Group is responsible for the provision of advice and guidance to Agency management in the areas of human resource management, co-ordination of strategic and operational planning, financial planning, administrative and computer services and program evaluation.

Figure 3 relates the Program's organizational structure to its sub-activities by showing the 1986-87 resources required.

Figure 3: 1986-87 Resources by Organization/Activity ($000)

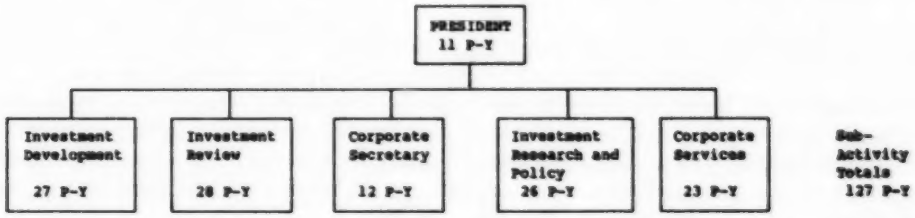

Investment Development (53 P-Y)	3,023				1,780		4,803
Notification, Review and Conformance (40 P-Y)		1,413	653				2,066
Executive and Administration (34 P-Y)				651		1,883	2,534
	3,023	1,413	653	651	1,780	1,883	9,403

As the Agency is managed as one program, sub-activity costs are estimated.

B. Planning Perspective and Performance Information

1. Environment

Investment in today's global environment no longer only refers to transfers of capital and machinery, but also includes technology, management talent and ingenuity, production know-how and any other tangible or intangible resource that makes a company more competitive. The government's strategy for economic renewal is based in part on the need for increased investment by Canadians and non-Canadians because of the changing nature of international business. Consistency and certainty are key to the investment decision maker. Competition for international investment is at an all time high. Canada's closest competitors are staging aggressive and well co-ordinated investment development campaigns.

The Investment Canada Act is the cornerstone of the Government's policy to ensure that Canada is positioned to take advantage of the changing global investment environment.

2. Initiatives and Performance Information

Agreement has been reached with provincial and territorial governments to move towards a national investment development strategy which reflects the overall priorities of Canada and all of its regions, with support from the private sector, and involves a sustained drive to raise the level of investment in Canada.

Its objectives are:

- to ensure that Canada's environment for investment is attractive compared with the many formidable competitors, and that it is recognized as attractive by potential and prospective investors, both Canadian and non-Canadian;

- to carry out a sustained campaign, supported by all orders of government and the private sector, to increase investment in Canada by Canadians and non-Canadians; and

- to develop, co-operatively between orders of governments and with the private sector, clear mechanisms to ensure that promotion activities are complementary.

The federal program encompasses these objectives and two others:

- to provide useful, timely information and referral services to prospective investors, their intermediaries, provinces, territories and others; and

- to complement and support the promotion initiatives of the provinces, territories and the private sector.

The federal government's short term investment promotion includes a campaign in major business publications directed at improving Canada's image as a place for investment, as well as ministerial speaking engagements and the preparation of general promotional literature adaptable to provincial, territorial and private sector initiatives and needs. At the same time, targetted investment promotion is undertaken. It includes coverage in trade journals, investment missions, trade fairs, targetted seminars in Canada and abroad and investment prospecting. Services are provided to investors including a toll-free number for investor and other inquiries from the United States and Canada, preparation and distribution of an Investment Canada data base and other information material, both general and customized, and client assistance.

Investment Canada, working with the regional offices of the Department of Regional Industrial Expansion, is exchanging information with provincial and territorial representatives on promotional themes and events, pooling information for investor service units, and strengthening contacts between its investor service unit and those of the provinces and territories.

Under the regulatory requirements of Investment Canada, 448 investment proposals by non-Canadians were submitted in the first five months since the Act came into force (i.e., July 1 to November 30, 1985) compared with 387 investment proposals over the comparable period in 1984 under the FIR Act - an increase of nearly 16%.

In contrast with the Foreign Investment Review Act which required the review of all investments which came under its purview, only 14% by number (62), accounting for 78% of the value of the assets of the 448 investments submitted under the Investment Canada Act, were subjected to a review. The remaining 386 investment proposals required only a simple notification.

Over the medium term, areas of co-operative action are being sought by governments and the private sector in promotion and research and in developing effective mechanisms to ensure co-ordination of efforts. In particular, the aim is to:

- identify countries where governments, with the private sector could collaborate in developing promotion plans;
- define areas where research could be carried out in a complementary and/or collaborative way; and
- develop mechanisms to ensure that the investment development programs of both orders of government are mutually supportive and that they have, in addition the support of the private sector.

Section II
Summary of Foreign Investment Review Agency Operations

A. Extract from Volume II of the Public Accounts

Use of Appropriations for 1984-85

(dollars)	Main Estimates	Total Appropriations	Actual Use
Vote 55 - Program expenditures and contributions	6,283,000	6,283,000	5,992,612
Statutory - Contributions to employee benefit plans	682,000	786,000	786,000
Total Program	6,965,000	7,069,000	6,778,612

B. Highlights

Highlights of the Program's performance during 1984-85 are:

- the total number of cases decided under the FIR Act in 1984-85 was 7% higher than in 1983-84;
- the value of planned investment associated with cases allowed in 1984-85 was 13% higher than in 1983-84; and
- planned employment associated with cases allowed in 1984-85 was 44% higher than in 1983-84.

C. Review of Financial Performance

Figure 4 summarizes the major changes in financial requirements that occurred in 1984-85.

Figure 4: 1984-85 Financial Peformance ($000)

	1984-85		
	Actual	Main Estimates	Change
Foreign Investment Review Agency Program	6,779	6,965	(186)
Authorized person-years	132	136	(4)

Explanation of Change: The difference of $186,000 or 2.7% and 4 person-years between 1984-85 actual expenditures and Main Estimates is comprised of the following major items:

	$000	PY
• a decrease due to a freeze on staffing in anticipation of the Investment Canada Act being proclaimed.	(71)	(4)
• a decrease in operating funds resulting from changes in program plans.	(105)	-
• a reduction resulting from the government's restraint measures.	(10)	-

D. Program Description

The Foreign Investment Review Act (FIR Act), which came into force in 1974, was enacted by Parliament to provide a mechanism to screen certain foreign direct investment proposals to determine whether or not these investments were likely to be of significant benefit to Canada. The Act applied to two forms of foreign investments:

- the acquisition of control of a Canadian business enterprise by foreign individuals, corporations, governments, or groups containing foreign members, through the acquisition of shares or of the property used in carrying on the business; and

- the establishment of a new business in Canada either by foreign persons who did not already have an existing business in Canada, or by foreign persons who had an existing business in Canada, if the new business or expansion was unrelated to the existing business.

The objective of the Program was to ensure that acquisitions of control of Canadian business enterprises and the establishment of new or unrelated businesses by non-Canadians were, or were likely to be, of significant benefit to Canada.

The Program provided for the assessment of proposals by non-Canadians regarding acquisition of control of Canadian business enterprises; the establishment of new businesses and expansion into unrelated businesses in Canada; negotiation of undertakings and the co-ordination and development with provincial governments and other federal departments of recommendations as to whether such proposals provide significant benefits to Canada; the provision of legal and administrative support to assist the assessment process; preparation of ministerial rulings as required by the statute; the performance of monitoring, investigatory and enforcement measures to ensure compliance with the legislation; the provision of the foreign investment research and analytical support needed to administer the statute.

When a notice outlining an investment proposal was received by the Agency, it was examined and evaluated on the assessment factors outlined in the Act. The notice was also circulated to the province or provinces significantly affected by the proposal for their views and comments. Once all the necessary information had been assembled the case was then referred to the Minister, together with an assessment by the Agency of the perceived effects of the investment. The Minister then decided whether or not to recommend to the Governor in Council that the investment be allowed and the applicant was informed accordingly. Following allowance or disallowance, the Agency monitored whether or not foreign investors were acting in a way which was consistent with the provisions of the FIR Act.

E. Program Effectiveness and Performance Information

The FIR Agency was concerned mainly with its effectiveness in dealing with foreign investors, the quality of advice it provided to the Minister on investment proposals and its efficiency in dealing with foreign investment applications. Each investment proposal allowed by the government was expected to yield significant benefit in terms of the industrial and economic development of Canada. Investment proposals which were not likely to be beneficial were refused. The Agency did not attempt to measure the differences in economic development that occurred by virtue of the review process compared to the effects, if any, that would have occurred in the absence of the FIR Act and related process.

Planned new investment and employment were about the only readily quantifiable benefits associated with foreign investment proposals under the FIR Act. Though great care must be taken in using or interpreting these figures - one large investment during a year could distort the figures - they do provide some measure of the likely benefits likely to have resulted from allowance under the Act. Figures 5 and 6 provide a detailed breakdown of planned investment and employment resulting from allowed cases for the fiscal years 1982-83, 1983-84, and 1984-85 and for the first quarter of fiscal year 1985-86, at which time the FIR Act was repealed.

Figure 5: Comparison of Planned Investment Resulting from Allowed Cases ($ million)

	1985-86*	1984-85	1983-84	1982-83
Acquisitions	1,385.3	3,645.6	1,737.6	1,514.5
New businesses	144.0	1,020.4	2,395.9	1,531.7
Total	1,529.3	4,666.0	4,133.5	3,046.2

* From April 1, 1985 to repeal of the Foreign Investment Review Act on June 30, 1985.

Figure 6: Comparison of Planned Employment Resulting from Allowed Cases (number of jobs)

	1985-86*			1984-85			1983-84			1982-83		
	Jobs	New Jobs	Total	Jobs	New Jobs	Total	Jobs	New Jobs	Total	Jobs	New Jobs	Total
Acquisitions	373	3,948	4,321	4,924	15,567	20,491	1,927	10,234	12,161	5,670	7,822	13,492
New businesses	-	1,924	1,924	-	14,090	14,090	-	11,928	11,928	-	17,723	17,723
	373	5,872	6,245	4,924	29,657	34,581	1,927	22,162	24,089	5,670	25,545	31,215

* April 1, 1985 to repeal of the Foreign Investment Review Act on June 30, 1985

Following the introduction in mid 1982 of changes streamlining the review process, a large number of cases which were in the Agency became eligible for review as small business proposals. This, together with a concentrated effort made to resolve outstanding cases, resulted in a higher than usual number of cases being decided during the 1982-83 fiscal year. In 1984-85 the number of applications resolved, at 1,040 equaled those for 1983-84. From April 1, 1985 to repeal of the Foreign Investment Review Act on June 30, 1985, 195 applications were resolved and the outstanding inventory, some 78 investment applications were transferred and subsequently processed under the Investment Canada Act.

Following the streamlining measures put into place in mid-1982, over 85% of all reviewable investments were being processed through to a final decision in less than 60 days. Indeed, many were decided in about half that amount of time. By contrast, only 55% of all investments reviewed prior to the introduction of the new measures were dealt with in less than 60 days.

Figure 7 provides information on the actual and projected status of all applications by fiscal year.

Figure 7: Status of Applications

	Actual 1985-86 (to June 30)	Actual 1984-85	Actual 1983-84	Actual 1982-83
Applications carried forward	93	193	223	426
Applications received	180	940	1,010	943
Total applications	273	1,133	1,233	1,369
Governor-in-council decisions (G.I.C.)	183	948	885	984
Applications withdrawn prior to G.I.C. decisions	6	53	76	95
Certified applications resolved	189	1,001	961	1,079
Applications withdrawn prior to certification	4	25	78	65
Non-reviewable applications	2	14	1	2
Total applications resolved	195	1,040	1,040	1,146
Closing inventory of applications	78*	93	193	223

* Transferred and processed under the new Investment Canada Act.

Figure 8 provides a breakdown of the disposition of cases by the Governor in Council.

Figure 8: Analysis of Applications Decided by Governor in Council

	Actual 1985-86 (to June 30)	Actual 1984-85	Actual 1983-84	Actual 1982-83
Cases allowed	183	938	858	924
Cases disallowed	-	10	27	60
Total decided	183	948	885	984

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object

1. Expenditures by Object

Figure 9: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Personnel			
Salaries and wages	5,576	5,452	5,075
Contributions to employee benefit plans	781	763	786
Other personnel costs	6	6	1
	6,363	6,221	5,862
Goods and services			
Transportation and communications	516	504	262
Information	1,669	2,214	109
Professional and special services	486	540	326
Rentals	190	75	45
Purchased repair and upkeep	40	38	22
Utilities, materials and supplies	115	109	72
	3,016	3,480	836
Total operating	9,379	9,701	6,698
Capital	24	270	66
Transfer payments	-	100	15
Total expenditures	9,403	10,071	6,779

Note 1: 1984-85 figures and a portion of the forecast 1985-86 figures (for the period 1 April to 30 June) relate to FIRA operations.
Note 2: Forecast 1985-86 figures include Supplementary Estimates of $2,916,000 for the program commencement of Investment Canada.

2. Personnel Expenditures

Figure 10: Authorized Person-Years and Salary Provision

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1986-1987 Average Salary Provision
	86-87	85-86	84-85		
Management	15	16	16	50,350-96,300	71,007
Scientific and Professional					
Economics, Sociology, and Statistics	11	6	5	14,570-65,080	56,386
Administrative and Foreign Services					
Administrative Services	7	7	6	13,912-57,987	35,203
Commerce	37	40	41	15,635-64,521	52,501
Computer Services	1	-	-	19,423-63,583	46,670
Financial Administration	1	1	1	13,853-57,980	42,960
Information Services	5	3	3	13,579-57,980	48,517
Personnel Administration	3	2	2	13,330-59,510	42,393
Programme Administration	2	5	5	13,912-57,987	32,224
Technical					
Social Science Support	5	4	4	12,635-57,764	35,039
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	13	16	15	12,932-31,743	23,278
Communications	1	1	1	15,364-31,824	22,942
Data Processing	1	1	1	13,352-37,130	27,224
Secretarial, Stenographic Typing	24	33	35	12,636-31,946	22,433
Operational					
General Services	1	1	1	13,253-39,988	19,026

Note 1: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 31, 1985. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

Note 2: 1984-85 figures and a portion of the 1985-86 figures (for the period 1 April to 30 June) relate to FIRA operations.

B. Cost Analysis

The 1986-87 Estimates include only authorities to be voted and statutory items. The cost of accommodation provided free of charge by Public Works ($773,492) and services provided without charge by other departments ($127,000) make up the total cost of the Program.

Figure 11: Program Cost ($000)

	1986-87 Estimates	Add Other Costs	Total Costs	Total 1985-86
Investment Canada Program	9,403	900	10,303	10,953

Investissement Canada

Budget des dépenses 1986-1987

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1987-III-62
ISBN 0-660-53164-X

au Canada: $3.00
à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

Budget des dépenses 1986-1987

Partie III

Investissement Canada

Preface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section 1 offre un aperçu du Programme d'Investissement Canada, y compris des données de base, les objectifs, et une perspective de planification. La section II donne des renseignements sur le Programme de l'ancienne Agence d'examen de l'investissement étranger dont une description générale, l'information de base et de l'information concernant le rendement. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales dont le lecteur pourrait avoir besoin pour mieux comprendre en quoi consiste le Programme.

La section I comprend des extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. La section II comprend des extraits du volume II des Comptes publics qui aideront à évaluer le rendement financier de l'AEIE pour l'année écoulée.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Section I
Investissement Canada

A. Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4
B. Points saillants pour 1986-1987 5
C. Etat financier récapitulatif 6
D. Données de base
   1. Introduction 6
   2. Mandat 8
   3. Objectif du Programme 8
   4. Plan d'exécution du Programme 8
E. Perspective de planification et données sur le rendement
   1. Contexte 11
   2. Initiatives et données sur le rendement 11

Section II
Sommaire des activités de l'Agence d'examen de l'investissement étranger

A. Extraits du volume II des Comptes publics 14
B. Points saillants 15
C. Examen du rendement financier 15
D. Description du Programme 16
E. Efficacité du Programme et données sur le rendement 17

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 21
   2. Dépenses en personnel 22
B. Analyse des coûts 23

Section I
Investissement Canada

A. Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $8,622,000 à l'appui du Programme d'Investissement Canada au cours de l'exercice financier 1986-1987. Les autres dépenses, évaluées à $781,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, seront faites en vertu de l'autorisation statutaire existante.

Besoins financiers par autorisation

Crédit (en milliers de dollars)	Budget principal 1986-1987	Budget principal 1985-1986
Investissement Canada		
55 Dépenses du Programme	8,622	6,421
(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	781	763
Total du Programme	9,403	7,184

Crédits - Libellé et dépenses prévues

Numéro de crédit	Ministère et organismes (dollars)	Budget principal 1986-1987
	Investissement Canada	
55	Investissement Canada - Dépenses du Programme	8,622,445

Programme par activité

(en milliers de dollars)	1986-1987 Budget principal				Budget principal 1985-1986
	Années-personnes autorisées	Budgétaire Fonctionnement	Dépenses en capital	Total	
Développement des investissements	127	9,379	24	9,403	7,184
Années-personnes autorisées en 1985-1986	136				

B. Points saillants pour 1986-1987

L'adoption de la Loi sur Investissement Canada (la Loi), le 30 juin 1985, a marqué la première des étapes importantes à franchir pour relever le défi qui consiste attirer les investissements. Elle prouve que le climat des investissements au Canada a changé. La Loi vise à encourager les investissements de Canadiens et de non-Canadiens au Canada, investissements qui contribuent à la croissance économique et à l'emploi. Elle prévoit l'examen des investissements importants de non-Canadiens pour assurer que ces investissements apportent un avantage net au Canada.

D'après la Loi, le rôle de réglementation du gouvernement a une portée limitée. Dans le cas des investissements assujettis à l'examen, la Loi garantit la rapidité et l'efficacité du processus d'examen.

Les aspects plus importants sont le mandat d'encouragement des nouveaux investissements que confère la Loi et la création d'une nouvelle agence, Investissement Canada (les bureaux du gouvernement qui collaborent avec Investissement Canada au pays et à l'étranger) qui donnent au gouvernement fédéral les moyens d'être plus en mesure de contribuer à l'exercice des fonctions essentielles ayant trait aux investissements.

C. Etat financier récapitulatif

Tableau 1: Etat financier récapitulatif (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Différence
Développement des investissements	9,403	10,071	(668)
Années-personnes	127	136	(9)

Explication de la différence: La diminution de $668,000 ou 6.6 pour cent du budget de 1986-1987 est attribuable aux importants postes de dépenses suivants:

	en milliers de dollars	A-P
• une augmentation pour les rajustements dus à la hausse des salaires prévue par le Conseil du Trésor;	354	-
• une réduction du nombre d'années-personnes des salaires;	(212)	(9)
• une réduction des coûts de fonctionnement résultant de la diminution de la publicité au pays et du financement prévu et pour les frais de démarrage du Programme;	(809)	-
• une réduction du capital conformément au programme général de restrictions.	(1)	-

Explication des prévisions: La différence entre le montant prévu pour 1985-1986 et le budget des dépenses de 1985-1986 est imputable au budget des dépenses supplémentaire établi pour le démarrage du Programme d'Investissement Canada. (Voir extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4)

D. Données de base

1. Introduction

La Loi sur l'examen de l'investissement étranger a été abrogée le 30 juin 1985, date à laquelle la Loi sur Investissement Canada est entrée en vigueur. La nouvelle loi a été adoptée par le Parlement pour encourager les investissements de Canadiens et de non-Canadiens au Canada; ces investissements contribuent à l'expansion économique et à l'emploi. La Loi prévoit l'examen des investissements importants de non-Canadiens pour assurer que ces investissements apportent un avantage net au Canada. Les efforts de l'Agence en vue de favoriser

le développement des investissements qui est l'élément central du programme d'Investissement Canada porteront sur les points suivants:

- l'encouragement de l'innovation et du recours accru à la technologie pour rendre les industries plus compétitives;
- l'élévation du niveau d'esprit d'entreprise pour faire naître de nouvelles idées et entreprises;
- l'encouragement des alliances stratégiques et de la coopération pour que les secteurs privé et public unissent leurs efforts et pour favoriser les rapports productifs entre les entreprises au Canada et à l'étranger;
- la promotion de la compétitivité internationale et l'encouragement à tenter de concurrencer sur le marché international;
- l'accroissement de la sensibilisation des Canadiens à l'importance des nouveaux investissements;
- l'encouragement de l'expansion des entreprises et du maintien de l'activité au Canada.

Les efforts engagés par le gouvernement fédéral demandent une coordination étroite du travail des trois organismes -- Investissement Canada, le ministère de l'Expansion industrielle régionale et le ministère des Affaires extérieures -- et une nette définition de leurs rôles respectifs. L'agence Investissement Canada joue un rôle de coordination globale fédérale; elle est chargée des politiques et de la recherche ayant trait au développement des investissements. En outre, Investissement Canada centralise les services offerts pour faciliter rôles respectifs. L'agence Investissement Canada joue un rôle de coordination globale fédérale; elle est chargée des politiques et de la recherche ayant trait au développement des investissements. En outre, Investissement Canada centralise les services offerts pour faciliter les investissements et apporte un complément aux activités des autres organismes en préparant la documentation et en coordonnant la promotion et la publicité. Elle est aussi chargée d'appliquer le règlement découlant de la Loi sur Investissement Canada. Le ministère des Affaires extérieures qui est fort représenté à l'étranger, s'occupe de la promotion des investissements à l'échelle internationale; le ministère de l'Expansion industrielle régionale, qui possède un réseau de bureaux régionaux, se charge des activités sectorielles et régionales ayant trait à l'investissement, au Canada et à l'étranger, des politiques et de la recherche visant des régions spécifiques.

La coordination opérationnelle efficace des activités de promotion des investissements du gouvernement fédéral est assurée par un comité que dirige le président d'Investissement Canada et qui regroupe des sous-ministres des ministères de l'Expansion industrielle régionale et des Affaires extérieures ainsi que des hauts fonctionnaires des ministères des Finances et d'Emploi et Immigration.

2. Mandat

L'article 6 de la Loi sur Investissement Canada prévoit la création d'une Agence, Investissement Canada, chargée de conseiller et d'aider le Ministre responsable de l'application de la Loi. Le Ministre responsable est le ministre de l'Expansion industrielle régionale. Investissement Canada s'occupe de la promotion des nouveaux investissements de Canadiens et de non-Canadiens tout en donnant au Ministre l'assurance que les investissements importants de non-Canadiens profitent au Canada. L'Agence Investissement Canada joue un rôle de coordination fédérale globale en ce qui a trait aux investissements au Canada et est aussi chargée des politiques et de la recherche se rapportant au développement des investissements. L'Agence est un organisme central fédéral offrant des services qui facilitent les investissements; elle apportera un complément aux activités des autres ministères en se chargeant de la préparation de la documentation et en coordonnant la promotion et la publicité. Elle doit aussi appliquer le règlement découlant de la Loi sur Investissement Canada.

3. Objectif du Programme

Contribuer à l'expansion économique du Canada en agissant à titre de catalyseur et de centre névralgique des efforts déployés par les secteurs public et privé en vue d'accroître les investissements qui profitent au Canada.

4. Plan d'exécution du Programme

Structure de l'activité: L'actuel Programme d'Investissement Canada comporte une activité répartie en sous-activités: la promotion des investissements au Canada comprenant l'élaboration de politiques et la recherche; la répartition des investissements pour déterminer s'ils sont assujettis à l'examen dont l'étude des propositions et la surveillance; et le travail administratif.

Tableau 2: Structure de l'activité

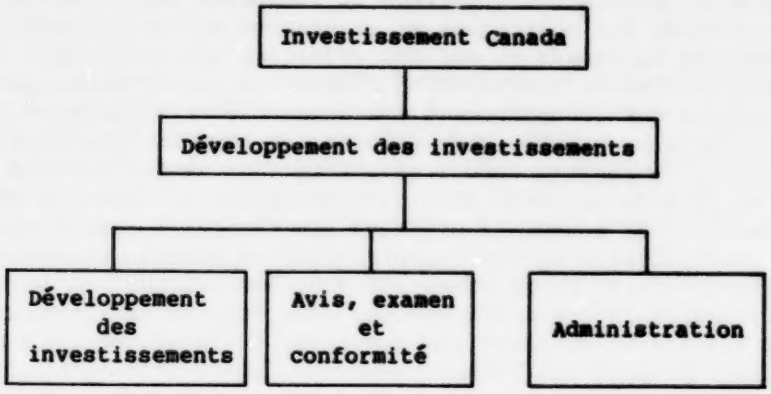

Organisation: Tous les bureaux d'Investissement Canada sont situés à Ottawa. L'Agence est dirigée par un administrateur en chef (Président) nommé par le gouverneur en conseil et tenu de rendre des comptes au Ministre sur les activités de l'Agence. L'Agence comporte cinq unités adminstratives: la Division du développement des investissements; la Division de l'examen des investissements; le secrétaire général; la Division de la recherche et des politiques sur l'investissement; le Groupe des services généraux.

La Division du développement des investissements est chargée de promouvoir et de faciliter les investissements au Canada; elle élabore des stratégies de promotion d'une portée générale et axées sur des éléments précis ainsi que des plans d'activité au pays et à l'étranger; elle centralise les efforts engagés par le gouvernement fédéral, les provinces et le secteur privé en vue de promouvoir l'investissement; elle sensibilise les intéressés au nouveau climat des investissements au Canada et aux services offerts aux investisseurs par Investissement Canada et les bureaux du gouvernement fédéral chargés de l'activité commerciale au pays et à l'étranger; et elle fournit des renseignements, des conseils et une aide aux personnes qui cherchent à investir au Canada.

La Division de l'examen des investissements est chargée de déterminer quelles transactions pourraient être assujetties à l'examen; elle examine et évalue les propositions d'investissement en vue d'établir si ces investissements apporteront un avantage net au Canada; et elle assure que les projets des investisseurs et les engagements officiels qu'ils ont pris se concrétiseront.

Le secrétaire général reçoit tous les avis et demandes et s'assure qu'ils sont conformes à la Loi et au Règlement, il rédige le texte des opinions du Ministre et répond aux demandes de renseignements sur l'interprétation et l'application de la Loi.

La Division de la recherche et des politiques sur l'investissement participe à la formulation d'options et renseigne les intéressés sur les répercussions des politiques et programmes sur la situation des investissements au Canada et sur ses objectifs qui consistent à appuyer les efforts du gouvernement fédéral en vue d'encourager les investissements qui contribuent à l'expansion économique et à la création d'emplois. La Division précise les besoins d'analyse stratégique et de renseignements de l'Agence en ce qui a trait à l'examen et au développement des investissements et veille à ce qu'ils soient comblés. En outre, la Division est chargée de développer les voies de communication et les rapports pour un échange efficace de renseignements stratégiques commerciaux ou économiques, qu'il s'agisse de renseignements internes à l'Agence, d'un échange de renseignements entre les ministères ou entre les provinces et le secteur privé, sur des questions propres aux investissements.

Le Groupe des services généraux donne des avis et conseils aux gestionnaires de l'Agence sur des questions de gestion des ressources humaines, de coordination de la planification stratégique et opérationnelle, de planification financière, d'administration, d'informatique et d'évaluation des programmes.

Le Tableau 3 fait le lien entre la structure organisationnelle du programme et ses sous-activités en indiquant les besoins de ressources pour 1986-1987.

Tableau 3: Ressources par organisation et activité pour 1986-1987 (en milliers de dollars)

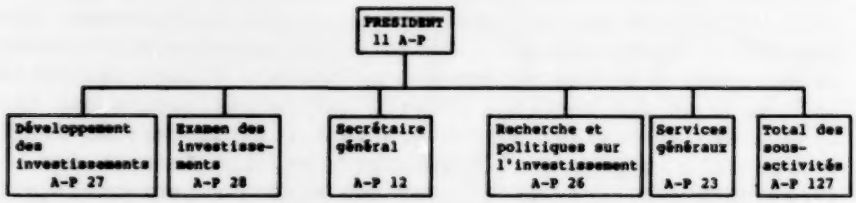

Développement des investissements (A-P 53)	3,023				1,780		4,803
Avis, examen et conformité (A-P 40)		1,413	653				2,066
Haute direction et administration (A-P 34)				651		1,883	2,534
	3,023	1,413	653	651	1,780	1,883	9,403

Comme l'Agence est gérée comme un Programme, les coûts estimatifs des sous-activités sont donnés.

B. Perspective de planification et données sur le rendement

1. Contexte

De nos jours, l'ensemble des investissements ne se limitent plus à des transferts de capitaux et d'outillages, mais portent aussi sur la technologie, des talents et de l'ingénuité en gestion, un savoir-faire en production et sur beaucoup d'autres ressources tangibles et intangibles qui rendent une entreprise plus compétitive. La stratégie du gouvernement pour un renouveau économique repose en partie sur un besoin d'augmentation des investissements de Canadiens et de non-Canadiens vu l'évolution du milieu des affaires à l'échelle internationale. L'uniformité et la certitude sont des principes fondamentaux sur lesquels doivent se baser ceux qui prennent les décisions en matière d'investissement. La compétitivité du point de vue des investissements internationaux a toujours revêtu une importance primordiale. Les plus sérieux concurrents du Canada entreprennent des campagnes de développement des investissements dynamiques et bien coordonnées.

La Loi sur Investissement Canada est la pierre angulaire de la politique du gouvernement qui vise à assurer que le Canada est en mesure de profiter des possibilités qui s'offrent à lui dans le monde des investissements en pleine évolution.

2. Initiatives et données sur le rendement

Les gouvernements des provinces et des territoires ont convenu d'adopter une stratégie nationale de développement des investissements qui reflète les priorités pour l'ensemble du Canada et toutes ses régions. Une telle stratégie est appuyée par le secteur privé et demande un effort soutenu d'augmentation des investissements au Canada.

Les objectifs sont:

- assurer que le Canada est considéré comme favorable aux investissements comparativement à ses nombreux concurrents de taille, et par les Canadiens et les non-Canadiens qui désirent investir;

- entreprendre une campagne soutenue appuyée par tous les ordres de gouvernement et le secteur privé, en vue d'accroître les investissements de Canadiens et de non-Canadiens au Canada;

- élaborer, avec les divers ordres de gouvernement et le secteur privé, des mécanismes clairs visant à assurer que les activités de promotion apportent le complément nécessaire.

Le Programme du gouvernement fédéral englobe ces objectifs et les deux autres objectifs suivants:

- fournir, au moment opportun, des renseignements utiles et une orientation aux investisseurs éventuels, à leurs intermédiaires, aux provinces, aux territoires et autres;

- apporter un complément aux initiatives de promotion des provinces, des territoires et du secteur privé, et les appuyer.

Le travail à court terme de promotion des investissements du gouvernement fédéral comprend une campagne au moyen d'importantes publications commerciales visant à améliorer l'image du Canada comme lieu propice aux investissements, les allocutions des ministres et la préparation d'ouvrages généraux de promotion qui conviennent aux initiatives et aux besoins des provinces, des territoires et du secteur privé. Un travail de promotion des investissements dans des milieux particuliers a aussi été entrepris. La promotion est faite dans les publications spécialisées, par l'organisation de missions, de foires commerciales, de séminaires au Canada et à l'étranger en plus de la prospection. Outre l'aide à la clientèle, des services sont offerts aux investisseurs et à d'autres personnes qui peuvent appeler sans frais des Etats-Unis et du Canada, une base de données est constituée pour diffusion des renseignements et de documents généraux et spécialisés.

Investissement Canada, avec le concours des bureaux régionaux du ministère de l'Expansion industrielle régionale, échange des renseignements avec des représentants des provinces et des territoires sur des thèmes et événements de promotion, réunit les renseignements destinés aux investisseurs et renforce les liens entre les services aux investisseurs et le travail des provinces et territoires.

Conformément au règlement découlant de la Loi sur Investissement Canada 448 propositions d'investissement de non-Canadiens ont été soumises durant les cinq premiers mois qui ont suivi la date d'entrée en vigueur de la Loi (du 1er juillet au 30 novembre 1985) comparativement à 387 propositions d'investissement soumises pour la même période en 1984, au temps de la LEIE - soit une augmentation de près de 16 pour cent.

Comparativement à la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, qui exigeait l'examen de tous les investissements tombant sous le coup de la Loi, une part de 14 pour cent seulement du nombre (62) représentant 78 pour cent de la valeur des actifs des 448 projets d'investissements soumis conformément à la Loi sur Investissement Canada étaient assujettis à l'examen. Pour 386 autres propositions d'investissement, la soumission d'un avis seulement était éxigée.

A moyen terme, les gouvernements et le secteur privé recherchent des moyens de coopération en promotion, recherche et élaboration de mécanismes efficaces de coordination des efforts. Ils tentent notamment de:

- déterminer dans quels pays les gouvernements et le secteur privé pourraient dresser des plans de promotion;

- définir les secteurs où des recherches complémentaires ou coopératives pourraient être menées;

- trouver des moyens d'assurer que les programmes de développement des investissements, dans les deux ordres de gouvernement, sont appuyés de part et d'autre et jouissent de l'appui du secteur privé.

Section II
Sommaire des activités de l'Agence d'examen de l'investissement étranger

A. Extraits du Volume II des Comptes publics

Utilisation des crédits de 1984-1985

(dollars)	Budget principal	Total des crédits	Utilisation réelle
Crédit 55 - Dépenses du Programme et contributions	6,283,000	6,283,000	5,992,612
Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	682,000	786,000	786,000
Total du Programme	6,965,000	7,069,000	6,778,612

B. Points saillants

Points saillants du rendement du Programme pour 1984-1985:

- le nombre total de cas ayant fait l'objet d'une décision aux termes de la LEIE en 1984-1985 était de 7 pour cent supérieur à celui de 1983-1984;
- la valeur des investissements projetés dans les cas autorisés en 1984-1985 était de 13 pour cent supérieure à celle de 1983-1984;
- le nombre d'emplois prévus dans les cas autorisés en 1984-1985 était de 44 pour cent supérieur à celui de 1983-1984.

C. Examen du rendement financier

Le tableau 4 résume les principaux changements dans les besoins de financement survenus en 1984-1985.

Figure 4: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985		
	Réel	Budget principal	Différence
Programme de l'Agence d'examen de l'investissement étranger	6,779	6,965	(186)
Années-personnes autorisées	132	136	(4)

Explication de la différence: La différence de $186,000 ou 2.7 pour cent et de 4 années-personnes entre les dépenses réelles et le budget principal de 1984-1985 est attribuable aux points principaux suivants:

	en milliers de dollars	A-P
• réduction due au gel de la dotation en personnel en prévision de la promulgation de la Loi sur Investissement Canada;	(71)	(4)
• réduction des fonds d'exploitation due a des changements dans les prévisions de programmes;	(105)	-
• réduction due aux mesures de restriction du gouvernement.	(10)	-

D. Description du Programme

Le Parlement a adopté la Loi sur l'examen de l'investissement étranger (LEIE), entrée en vigueur en 1974, qui prévoyait un mécanisme permettant d'examiner certaines propositions d'investissement étranger direct, afin de déterminer si les investissements pourraient apporter des avantages appréciables au Canada. La Loi ne s'applique qu'à deux sortes d'investissements étrangers :

- l'acquisition du contrôle d'une entreprise commerciale canadienne par des particuliers, des sociétés ou des gouvernements étrangers ou encore des groupes dont certains membres sont étrangers, par l'acquisition d'actions de l'entreprise ou des biens utilisés pour son exploitation;

- l'établissement d'une entreprise nouvelle au Canada par des étrangers qui ne possèdent aucune entreprise au Canada, ou par des étrangers qui possèdent déjà une entreprise au Canada, si l'entreprise nouvelle ou l'expansion envisagée n'est pas liée à l'entreprise déjà établie.

Le Programme a pour objectif de faire en sorte que la prise de contrôle de certaines entreprises canadiennes par des non-Canadiens et la création d'entreprises nouvelles ou n'ayant aucun rapport avec celles qui existent déjà, apportent ou soient susceptibles d'apporter des avantages appréciables au Canada.

Le Programme prévoit l'appréciation des demandes présentées par des non-Canadiens au sujet de la prise de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes; la création d'entreprises nouvelles ou la diversification dans des activités non liées à celles qu'ils mènent déjà; la négociation d'engagements et l'élaboration et la coordination, avec les gouvernements provinciaux et les autres ministères fédéraux, des recommandations concernant l'apport d'avantages appréciables au Canada; le soutien juridique et administratif au processus d'examen; la préparation des décisions ministérielles selon les exigences de la Loi; la mise à exécution des mesures de contrôle, d'enquête et de mise en vigueur de la Loi conformément aux dispositions de la Loi; l'aide à l'analyse et à la recherche sur l'investissement étranger nécessaires à l'application de la Loi.

Aussitôt que l'Agence reçoit un avis exposant une proposition d'investissement, cet avis est examiné et apprécié en fonction des facteurs exposés dans la Loi. La proposition est acheminée vers la ou les provinces touchées par l'investissement en vue d'obtenir leur avis et leurs observations. Une fois que l'Agence a obtenu tous les renseignements requis, la demande est soumise au Ministre avec un rapport d'analyse par l'Agence des effets prévus de l'investissement. Le Ministre décide de recommander au gouverneur en conseil l'autorisation ou le refus de l'investissement et le requérant en est

avisé. Suite à l'autorisation ou au refus de l'investissement, l'Agence exerce un contrôle afin d'assurer que les investisseurs se conforment aux dispositions de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger.

E. Efficacité du Programme et données sur le rendement

L'AEIE se souciait surtout de l'efficacité des rapports avec les investisseurs étrangers, de la qualité des conseils qu'elle fournissait au Ministre au sujet des propositions d'investissement et du traitement des demandes d'investissement étranger. L'Agence s'attendait à ce que chaque proposition d'investissement autorisée par le gouvernement apporte des avantages appréciables du point de vue de l'expansion industrielle et économique au Canada. Les propositions d'investissement qui n'étaient pas susceptibles d'apporter des avantages étaient refusées. L'Agence n'essayait pas de mesurer les différences au point de vue du développement économique attribuées au processus d'examen par rapport aux effets éventuels des investissements s'il n'y avait pas eu d'AEIE et de processus d'examen.

Les nouveaux investissements et le nombre d'emplois qui seraient créés étaient à peu près les seuls avantages faciles à quantifier attribuables au processus d'examen des propositions d'investissement en vertu de la LEIE. Même s'il faut faire preuve d'une grande prudence dans l'utilisation et l'interprétation de ces chiffres -- un seul gros investissement en une année peut entraîner une distortion des chiffres -- ils donnent une idée des avantages qui auraient probablement résulté de l'autorisation aux termes de la Loi. Les tableaux 5 et 6 donnent une répartition détaillée des investissements et des emplois prévus par suite de l'autorisation de cas pour les exercices financiers 1982-1983, 1983-1984, 1984-1985 et pour le premier trimestre de l'exercice financier 1985-1986 durant lequel la LEIE fut abrogée.

Tableau 5: Comparaison des investissement prévus découlant des propositions autorisées (en millions de dollars)

	1985-1986*	1984-1985	1983-1984	1982-1983
Acquisitions	1,385.3	3,645.6	1,737.6	1,514.5
Nouvelles entreprises	144.0	1,020.4	2,395.9	1,531.7
Total	1,529.3	4,666.0	4,133.5	3,046.2

* Du 1er avril 1985 à la date d'abrogation de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, soit le 30 juin 1985.

Tableau 6: Comparaison des emplois prévus découlant des propositions autorisées (nombre de postes)

	1985-86*			1984-85			1983-84			1982-83		
	Emplois	Nouveaux emplois	Total	Emplois	Nouveaux emplois	Total	Emplois	Nouveaux emplois	Total	Emplois	Nouveaux emplois	Total
Acquisitions	373	3,948	4,321	4,924	15,567	20,491	1,927	10,234	12,161	5,670	7,822	13,492
Nouvelle entreprises	-	1,924	1,924	-	14,090	14,090	-	11,928	11,928	-	17,723	17,723
	373	5,872	6,245	4,924	29,657	34,581	1,927	22,162	24,089	5,670	25,545	31,215

* Du 1er avril 1985 à la date d'abrogation de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, soit le 30 juin 1985.

Par suite de l'introduction, au milieu de 1982, de changements simplifiant le processus d'examen, un grand nombre de cas soumis à l'Agence sont devenus admissibles au processus d'examen pour petites entreprises. En raison de ces changements et de la concentration des efforts en vue de régler les cas en suspens, le nombre de cas ayant fait l'objet d'une décision durant l'exercice financier 1982-1983 était inhabituellement élevé. En 1984-1985, le nombre de demandes réglées, soit 1 040, était égal à celui de 1983-1984. Du 1er avril 1985 à la date d'abrogation de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, le 30 juin 1985, 195 cas furent réglés et les quelque 78 demandes d'investissement en suspens furent transférées et examinées par la suite aux termes de la Loi sur Investissement Canada.

Par suite des mesures de simplification adoptées au milieu de 1982, une part de plus de 85 pour cent de tous les investissements assujettis à l'examen ont fait l'objet d'une décision finale en moins 60 jours. En fait, pour bon nombre de ces investissements, une décision fut prise dans un délai équivalant à la moitié environ de ce nombre de jours. En revanche, seulement 55 pour cent de toutes les demandes d'investissement examinées avant l'introduction des nouvelles mesures ont été réglées en moins de 60 jours.

Le tableau 7 contient des données sur le résultat ou l'état du dossier de toutes les demandes par exercice financier.

Tableau 7: Etat des demandes

	Réel 1985-1986 (au 30 juin)	Réel 1984-1985	Réel 1983-1984	Réel 1982-1983
Demandes reportées	93	193	223	426
Demandes reçues	180	940	1,010	943
Total des demandes	273	1,133	1,233	1,369
Décisions du gouverneur en conseil	183	948	885	984
Demandes retirées avant décision du gouverneur en conseil	6	53	76	95
Demandes certifiées résolues	189	1,001	961	1,079
Demandes retirées avant certification	4	25	78	65
Demandes non assujetties à l'examen	2	14	1	2
Total des demandes réglées	195	1,040	1,040	1,146
Demandes en cours d'examen à la fin de l'exercice	78*	93	193	223

* Transférées et traitées conformément à la nouvelle Loi sur Investissement Canada.

Le tableau 8 donne une ventilation des décisions du gouverneur en conseil.

Tableau 8: Profil des décisions du gouverneur en conseil

	Réel 1985-1986 (au 30 juin)	Réel 1984-1985	Réel 1983-1984	Réel 1982-1983
Autorisations	183	938	858	924
Refus	-	10	27	60
Total	183	948	885	984

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article

1. Dépenses par article

Tableau 9: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Personnel			
Traitements et salaires	5,576	5,452	5,075
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	781	763	786
Autres frais touchant le personnel	6	6	1
	6,363	6,221	5,862
Biens et services			
Transports et communications	516	504	262
Information	1,669	2,214	109
Services professionnels et spéciaux	486	540	326
Location	190	75	45
Achat de services de réparation et d'entretien	40	38	22
Services publics, fournitures et approvisionnements	115	109	72
	3,016	3,480	836
Total des dépenses de fonctionnement	9,379	9,701	6,698
Capital	24	270	66
Paiements de transfert	-	100	15
Total des dépenses	9,403	10,071	6,779

Note 1: Les chiffres de 1984-1985 et une partie des prévisions pour 1985-1986 (du 1er avril au 30 juin) ont trait aux activités de l'AEIE.
Note 2: Les prévisions pour 1985-1986 comprennent un budget des dépenses supplémentaire de $2,916,000 pour le démarrage du Programme d'Investissement Canada.

2. Dépenses en personnel

Tableau 10: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

	Années-personnes Autorisées				
	1986 - 1987	1985 - 1986	1984 - 1985	Echelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1986-1987
Gestion	15	16	16	50,350-96,300	71,007
Scientifique et professionnelle					
Economique, sociologie et statistique	11	6	5	14,570-65,080	56,386
Administration et service extérieur					
Service administratif	7	7	6	13,912-57,987	35,203
Commerce	37	40	41	15,635-64,521	52,501
Gestion des systèmes d'ordinateurs	1	-	-	19,423-63,583	46,670
Gestion des finances	1	1	1	13,853-57,980	42,960
Service d'information	5	3	3	13,579-57,980	48,517
Gestion du personnel	3	2	2	13,330-59,510	42,393
Administration des programmes	2	5	5	13,912-57,987	32,224
Technique					
Soutien des sciences sociales	5	4	4	12,635-57,764	35,039
Soutien administratif					
Commis	13	16	15	12,932-31,743	23,278
Communications	1	1	1	15,364-31,824	22,942
Traitement des données	1	1	1	13,352-37,130	27,224
Secrétariat	24	33	35	12,636-31,946	22,433
Exploitation					
Services généraux	1	1	1	13,253-39,988	19,026

Note 1: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1985. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les

conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

Note 2: Les chiffres de 1984-1985 et une partie des prévisions pour 1985-1986 (du 1er avril au 30 juin) ont trait aux activités de l'AEIE.

B. Analyse des coûts

Le Budget principal pour 1986-1987 n'inclut que les crédits dont l'affectation doit être votée et les postes statutaires. Le coût du logement, fourni gratuitement par Travaux publics Canada ($773,492), et des services fournis également gratuitement par d'autres ministères ($127,000) constitue le coût total du Programme.

Tableau 11: Coût total du Programme (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1985-1986	Plus autres coûts	Coût total	Total 1985-1986
Programme d'Investissement Canada	9,403	900	10,303	10,953